



PCAET CC Côtière à Montluel (3CM)

Prise en compte des avis de l'Etat, de la région Auvergne Rhône-Alpes et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Version du 26/05/2021

1. Avis de l'Etat

Réception de l'avis de l'Etat – 26/11/2020

L'Etat a émis un avis favorable en date du 26/11/2020 au projet de PCAET, sous réserve des prises en compte des remarques indiquées dans le courrier et détaillées dans son annexe

Il est précisé dans le courrier que :

- L'engagement opérationnel et l'ambition de la 3CM, pour atteindre les objectifs Climat-Air-Energie suivant la LTECV ainsi que les démarches déjà entreprises.
- L'implication des services de l'EPCI avec un point de vigilance sur le maintien de cette implication sur toute la durée (2020-2026) du PCAET.
- L'attention à porter sur un panel de financements possibles pour l'exécution du plan et l'importance de la mise en place d'une ingénierie financière.
- L'invitation à compléter le projet en respectant les obligations en matière de qualité de l'air induites par la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019.
- La nécessité de prévoir un dispositif d'évaluation opérationnel incluant des objectifs chiffrés à atteindre permettant de mesurer les effets attendus du PCAET.

1. Démarche globale du PCAET

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
Intégration des nouvelles dispositions du Plan de Protection de l'Atmosphère				
Réaliser un plan d'actions en vue d'atteindre à compter de 2022 des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national dans le PREPA et de respecter, en termes de concentration, les normes réglementaires de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles et au plus tard en 2025	<u>PCAET actions</u> fiches	Des vignettes seront apposées sur les fiches pour identifier la nature des actions selon les catégories suivantes : consommations énergétiques, émissions de GES, Production EnR, Qualité de l'Air, Stockage Carbone, Changement climatique	à faire	Fiches Actions
Intégrer à ce plan d'actions une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité et sur les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions	<u>PCAET actions</u> fiches	Action à ajouter dans le plan d'actions dans l'axe « Mobilité Bas carbone »	à faire	Fiches Actions

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
Prévoir les solutions à mettre en œuvre en termes de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique	<u>PCAET fiches actions</u>	Action à ajouter dans le plan d'actions dans l'axe « Mobilité Bas carbone »	à faire	Fiches Actions
La stratégie				
Il est attendu que les objectifs stratégiques soient complétés en matière de qualité de l'air.	<u>Rapport Stratégique</u>	Les objectifs stratégiques en matière de réduction de la pollution atmosphérique sont bien précisés dans le § 3.2.3 – <i>Scénario « 3CM »</i> et dans le § 4.1 <i>Objectifs sur l'énergie, les GES et les polluants atmosphériques</i> . Il est rappelé que la stratégie a été élaborée à partir de la méthodologie Destination TEPOS, qui propose une approche énergétique pré-opérationnelle, laquelle est ensuite retranscrite en objectifs en matière climatique et de pollution atmosphérique.	-	-
Le plan d'actions				
Compte tenu de l'enjeu de qualité de l'air, un axe spécifique transversal pourrait être envisagé regroupant l'ensemble des actions en faveur de la réduction des émissions de polluants et de la protection de la population, conformément aux attentes réglementaires	<u>Rapport Final</u>	Bien qu'intéressante, cette option n'a pas été retenue dans la structuration du plan d'actions du PCAET. Il a été préféré de traiter l'enjeu de la qualité de l'air de manière transversale, puisque la pollution atmosphérique est l'une des conséquences des enjeux de la rénovation du bâtiment (Axe 1), de la mobilité (Axe 2), de la santé publique (Axe 4). Il est également rappelé que des vignettes seront apposées sur les fiches actions afin d'identifier notamment les actions en faveur de la qualité de l'air.	-	-
Dispositif de suivi et d'évaluation				
Préciser certains indicateurs d'évaluation chiffrés de manière à pouvoir rendre lisible les effets de chaque action mise en œuvre dans le cadre du PCAET	Plan d'Actions	Chacune des 51 fiches action a fait l'objet d'une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation du résultat, avec une estimation des gains annuels, lorsque cela était possible.	-	-

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
Une ingénierie financière à élaborer				
Préciser le budget engagé par les organismes partenaires par fiche action	<u>Fiches actions</u>	<p>Les engagements financiers de partenaires dans le plan d'actions du PCAET sont en cours de discussion et dépendent du calendrier budgétaire de chaque structure.</p> <p>Les éléments budgétaires par fiche action seront actualisés annuellement dans le cadre du suivi des actions et précisés dès que ceux-ci seront connus des porteurs de projets.</p>	-	
Une gouvernance adaptée				
L'EPCI est invité à arrêter la gouvernance du PCAET de manière précise avant l'approbation du projet	<u>Rapport Final</u>	<p>Le pilotage du PCAET est assuré sur le plan politique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GOUVERNEUR, Vice-Président à l'Environnement ; - Un Comité de Pilotage (COPIL) qui se réunira, comme lors de la phase d'élaboration du PCAET, à la suite du Comité technique (COTECH), qui se réunira 1 à 2 fois par an. <p>Concernant les actions inscrites au PCAET relevant directement de la 3CM, leur mise en œuvre suivra le processus décisionnel de la 3CM tel que définit dans son Pacte de Gouvernance. Ainsi, les projets seront débattus et validés par la Commission Permanente avant passage en Conseil Communautaire. En amont, des « groupes projets » seront constitués pour travailler en transversalité les projets intercommunaux. Ces groupes seront pilotés par le ou les Vice-présidents en fonction de la transversalité du projet concerné. Une fois le projet terminé, le groupe projet dédié sera dissout.</p>	à faire	Fiches Actions

2. Articulation avec les autres documents de planification

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
L'articulation avec le PPA				
Une articulation des actions et une corrélation des objectifs à atteindre entre le PPA et le PCAET sont indispensables	<u>PCAET</u>	Le PPA de l'Agglomération Lyonnaise est en cours de révision. Il sera procédé à l'articulation avec le PCAET lorsqu'il sera adopté. Par ailleurs, il est rappelé ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, en charge du copilotage PPA, a été un des partenaires associés au COFIL et COTECH du PCAET, afin de veiller justement à l'articulation entre le PPA et le PCAET.	-	-
L'articulation avec les PLU				
Il est rappelé que le PCAET est un document qui est à l'échelle intercommunautaire pour une approche globale de la transition énergétique et écologique. Aussi, il serait opportun que les actions de planification prévues dans le plan d'actions du PCAET soient portés au niveau communautaire à travers l'élaboration d'un PLUi.	<u>Rapport final</u>	Lors de ce renouvellement de mandat, les nouveaux élus municipaux ont exprimé leur choix en votant leur opposition au PLUi. Néanmoins, conformément à la réglementation, les PLU communaux devront prendre en compte les objectifs et le plan d'actions du PCAET. Le plan d'actions du PCAET prévoit un certain nombre d'actions spécifiques, pour décliner ses orientations dans les PLU, sur les enjeux spécifiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique : Action 1 - Energies renouvelables : Action n°26 - Biodiversité : Action 37, - Biomatériaux : Action 43 - Bioclimatisme, ICU, Adaptation au changement climatique : Action 46 	-	-
Une articulation avec les plans de prévention des risques				
Il est fortement recommandé d'établir une articulation entre le PCAET et les PPR	<u>Rapport stratégie</u> <u>Rapport final</u> <u>EES</u>	Une référence au PPR sera intégrée dans l'EES.	à faire	Rapport stratégie Rapport final EES

3. Traitement de l'ensemble des domaines et secteurs d'activité

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
La mobilité durable				
<p>Les transports en commun sont particulièrement saturés dans cette zone proche de la métropole lyonnaise. Aussi, il est vivement recommandé de se coordonner avec les AOM limitrophes (Agglomération lyonnaise et CC Miribel-Plateau).</p> <p>Le PCAET est une démarche d'animation et de coordination de politiques publiques et le rapprochement avec les partenaires concernés fait parti intégrante d'une telle démarche. Des mesures courantes sont arrêtées dans le plan d'actions. Vu le besoin important de déplacements et la résilience recherchée dans les objectifs climat-air-énergie sur ce secteur primordial, il est attendu, d'une part, des actions beaucoup plus marquées en termes de réduction d'émissions de polluants et de consommation énergétique, et d'autre part, une véritable politique de coordination et d'animation du jeu d'acteurs en matière de mobilité.</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Plusieurs actions du Plan d'Actions vient à articuler et renforcer l'offre de transports collectifs et les modes actifs, en lien avec d'autres partenaires : Région, SNCF; CCI,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°13 : Offrir des services publics de proximité - Action °19 : renforcer l'offre ferroviaire - Action n°20 : Favoriser la mobilité partagée <p>A noter que dans le cadre de la redéfinition du périmètre de sa compétence AOM, la 3CM devra dialoguer avec la Région sur le périmètre et le financement des lignes interurbaines. À noter que ce dialogue s'inscrit de fait par la loi LOM, au titre notamment de la concertation avec les différentes parties prenantes. Ce dialogue sera également renforcé dans le cadre du contrat Plan État Région 2021-2027 dans lequel le volet « lignes interurbaines » est majeur pour lever le frein à l'utilisation de ces lignes.</p> <p>Par ailleurs, au titre de son Projet de territoire délibéré le 23/03/2021, afin de proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants et des usagers du territoire, les élus ont acté la réalisation d'un plan de mobilité simplifié. Celui-ci a pour objectifs de définir notamment les priorités et les moyens à mettre en œuvre pour proposer un bouquet de solutions multimodales : transports en commun, modes doux, alternatives à l'autosolisme, outils d'animation et de promotion. Dès lors, l'expérimentation du Transport à la Demande (T.A.D) sera évaluée aussi par le prisme de ce plan de mobilité simplifié.</p>		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il est recommandé des actions concrètes à impact réel sur la baisse d'émission de polluants et de GES et la baisse de consommation énergétique avec un mix énergétique allant plus loin que la mise en place de stations GNV, de bornes de recharge électriques. L'achat de véhicules électriques doit s'ouvrir aux autres acteurs que la communauté de communes</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>La Mobilité Durable est l'un des 5 axes structurants du plan d'actions du PCAET. 14 actions (sur les 51) sont consacrées à cet enjeu stratégique pour le territoire de la 3CM.</p> <p>Le plan d'actions de la 3CM ne se limite donc pas à l'installation de bornes électriques ou de station GNV.</p> <p>Ces 14 actions renvoient à des modalités d'intervention différentes de l'EPCI, en lien avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification : Actions n°11, 12, 19, 20, 21, 22 - Infrastructures et services : Actions n°11, 13, 14, 16, 18, 20, 21 - Exemplarité : Actions n°15, 17, 21, - Animation territoriale : Actions n°12, 17, 20-24 		
<p>Activités économiques et industries</p>				
<p>Au vu des enjeux de qualité de l'air sur le territoire, il est attendu au moins une action opérationnelle avec les entreprises concernant leurs émissions de polluants. Il en va de même pour ce qui est de la consommation énergétique</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Il est rappelé que la 3CM a une obligation de moyens et pas de résultat sur l'atteinte des objectifs Energie-Air-Climat pour les secteurs d'activités des entreprises et industriels.</p> <p>Pour autant le PCAET prévoit les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°8 – Rénovation des bâtiments tertiaires et industriels : accompagnement des entreprises pour qu'elles respectent les objectifs du décret tertiaire. Cette action est menée en partenariat avec l'ALEC 01, la CCI et le CMA de l'Ain. - Action n°12 – Plan de Déplacements Inter-Entreprises : encourager la réalisation d'un PDM auprès des entreprises du territoire - Action n°14 limiter les déplacements domicile/travail : création d'une pépinière d'entreprises, d'espaces de co-working - Et d'autres actions visant à augmenter la part des EnR dans le mix énergétique local des entreprises et industries (actions n°28, 29, 31, 32) 		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il serait intéressant par ailleurs d'agir sur la mise en place d'une économie circulaire en vue de préserver les ressources naturelles, par exemple sur la gestion et le recyclage de leurs déchets et la mutualisation-réparation de matériel</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>L'Economie Circulaire est l'un des 5 axes structurants du plan d'actions du PCAET. 4 actions sont consacrées à cet enjeu stratégique pour le territoire de la 3CM compte-tenu de l'importance de son tissu d'entreprises.</p> <p>Deux actions portent de manière spécifique sur la prévention et la valorisation des déchets (action 48) et le réemploi local (action 49), pour les particuliers et les entreprises.</p>		
<p>La rénovation énergétique du bâti</p>				
<p>L'EPCI devra veiller à un accompagnement spécifique aux aides mobilisables, notamment pour le secteur tertiaire</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Cette modalité d'accompagnement sera précisée dans la fiche action n°8.</p> <p>Dans le cadre du programme de financement SARE pour le déploiement du Service Public de la Performance Energétique (SPPEH) que porte la 3CM à travers « 3CM Rénov'+ », l'accompagnement du petit tertiaire privé est prévu.</p>	<p>à faire</p>	<p>Fiches Actions</p>

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il serait opportun d'affiner les indicateurs par action pour assurer un suivi et une évaluation pertinents du PCAET sur ce volet</p>	<p><u>PCAET fiches actions</u></p>	<p>Il est précisé qu'une quinzaine d'indicateurs a été mis en place pour les 6 actions portant sur la rénovation du bâti.</p> <p>Par ailleurs, il est démontré qu'un trop grand nombre d'indicateurs nuit à la qualité du travail d'évaluation, rendant celui-ci inopérant. Il a donc été fait volontairement le choix de ciblage et de limitation du nombre d'indicateurs, afin que ceux-ci soient évalués et suivi de manière effective.</p> <p>A noter que dans le cadre du suivi annuel du PCAET les indicateurs pourront être ajustés si nécessaire afin de garantir leur pertinence. Enfin, il convient de souligner que la 3CM est engagée dans l'élaboration de son contrat de relance et de transition écologique, dont l'un des enjeux est pour chacune des fiches « action » de définir des indicateurs écologiques.</p>		
<p>Il aurait été intéressant de consacrer une action sur les constructions neuves en termes de performances bioclimatiques, en anticipation de la prochaine réglementation thermique (RE2020) qui s'appliquera dès 2021</p>	<p><u>PCAET fiches actions</u></p>	<p>La RE2020 s'appliquera à compter de 2022 selon les dernières annonces gouvernementales. Par ailleurs, la part de production neuve dans l'empreinte énergétique reste marginale comparativement à celle des bâtiments existants (moins de 1% du secteur bâtiment).</p> <p>La 3CM a donc fait le choix de prioriser son plan d'actions sur la rénovation des bâtiments existants, avec notamment la mise en place d'une Plateforme de Rénovation.</p>		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il est regrettable de ne pas noter d'actions spécifiques en faveur de l'évolution vers des modes de chauffage performants et peu émetteurs de polluants</p>	<p><u>PCAET fiches actions</u></p>	<p>Il est précisé que la fiche action n°33 prévoit de « <i>renouveler les anciens équipements de chauffage domestiques</i> », prévoit spécifiquement de remplacer les anciens équipements de chauffage domestique (foyer ouvert, chaudière fioul, etc.) par des équipements performants et peu émetteurs en polluants. »</p> <p>A noter également que cette action n°33 du PCAET et en parfaite corrélation avec le Plan de Protection de l'Atmosphère – PPA de Lyon. Dans le cadre de sa révision (PPA3) en cours, il est démontré que les équipements individuels de chauffage au bois peu performants ainsi que certaines pratiques contribuent largement à une mauvaise qualité de l'air, notamment aux niveaux élevés de particules (PM et COVNM). Ainsi, dans le plan d'actions en cours d'élaboration du PP3, le chauffage individuel biomasse est identifié comme un important levier pour réduire les émissions de particules, se traduisant par des actions visant à poursuivre l'accélération du renouvellement du parc d'appareils individuels (Prime Air Bois) et à privilégier un combustible bois de qualité.</p>		
<p>Les énergies renouvelables</p>				
<p>Il est attendu un développement fort de l'énergie solaire en toiture sur le patrimoine privé et en ombrière où il existe un potentiel important sur ce territoire urbanisé</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Le PCAET a permis d'identifier un potentiel EnR par filière (cf. § Production d'énergies renouvelables du Diagnostic) Le développement de ces ENR nécessitent une coordination avec les acteurs locaux (ALEC, SIEA, Opérateurs énergétiques...) actuellement à l'œuvre dans le cadre des actions n°26 à 32 du PCAET.</p>		
<p>Il en va de même pour la méthanisation où, certes l'activité agricole est limitée sur ce territoire mais où le potentiel de branchement sur les réseaux d'énergie est important</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>			

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il est conseillé de préconiser un taux d'Enr dans les zonages de la planification territoriale (PLU) et au sein des constructions neuves ou à réhabiliter</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Il est rappelé que La fiche action n°26, prévoit « d'intégrer le développement des EnR dans les objectifs des PLU » avec notamment la prescription d'un % d'EnR pour les constructions nouvelles. Par ailleurs la future RE2020 (applicable en 2022), exigera un taux de production EnR pour les constructions neuves.</p>		
<p>Les déchets</p>				
<p>Au-delà du contrat CODEC porté par Organom, d'une éventuelle élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et d'une étude sur la valorisation des encombrants, il est attendu des actions concrètes permettant de créer une réduction des déchets et la mise en place de recyclage initié par l'EPCI. Un début de mise en place de donneries et préaux à matériaux induit actuellement un jeu d'acteurs et une coordination des différents partenaires qui est à souligner. Il serait souhaitable que ces démarches montent en puissance pour produire un véritable impact sur la réduction des déchets.</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Dans le cadre du nouveau mandat, les élus ont construit un Projet de territoire délibéré en mars 2021 et reposant sur 3 défis : la transition énergétique, le numérique et la citoyenneté. Au-delà d'assurer la collecte des déchets, la politique de gestion des déchets de la 3CM s'inscrit dans une démarche plus globale de préservation de l'environnement.</p> <p>Ainsi, malgré la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages programmée au 1^{er} octobre 2021, la réduction des déchets reste pour la 3CM un enjeu majeur de ces prochaines années.</p> <p>Une politique de sensibilisation et de prévention sur la gestion des déchets sera développée à destination du grand public mais également au sein des écoles. De plus les initiatives favorisant la transformation ou la réutilisation des déchets, ainsi que les autres pratiques vertueuses sont encouragées et seront valorisées.</p> <p>Aussi, dans son Projet de Territoire, la 3CM prévoit de mettre en place une stratégie de prévention pour réduire la production de déchets sur le territoire. L'établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est l'outil indiqué pour structurer l'action de la 3CM sur ce sujet et définir un plan d'actions de réduction des déchets produits par les ménages et les activités économiques.</p>		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
		Cela passera par la mise en œuvre : d'une étude sur les gisements de déchets pour identifier les actions prioritaires. Dans ce cadre, le développement du réemploi est d'ores et déjà identifié comme une action prioritaire, l'objectif étant d'ancrer chez l'usager le réflexe « donner au lieu de jeter » notamment à la déchèterie où il existe un potentiel important de récupération. La création d'un poste – sur les périodes de forte activité - d'agent dédié à la promotion du réemploi sera étudiée. Une signalétique forte sur le thème « Donner au lieu de jeter » sera mise en place en 2021.		
L'agriculture et la forêt				
En faveur de la qualité de l'air, des actions spécifiques sur l'accompagnement de l'alternative au brûlage des déchets verts pourraient être envisagées (ex. : mise à disposition de déchiqueteuse et de broyeurs)	<u>Fiches actions</u>	La mise à disposition de broyeurs sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA. Ce dispositif peut en effet permettre une diminution des apports de déchets verts à la déchèterie dans la mesure où les utilisateurs décident de garder leurs broyats pour les utiliser.		
<i>La forêt</i>				
La thématique « forêt » n'est pas spécifiquement traitée dans ce PCAET. Il aurait été intéressant de retrouver au minima une préservation de la nature en ville par la végétalisation et la mise en œuvre de lutte contre les îlots de chaleur au-delà des prescriptions des PLU.	<u>Fiches actions</u>	Il est rappelé que le PACET prévoit les actions suivantes : - Action 35 : Promouvoir le cycle naturel de l'eau - Action 37 : Stockage carbone dans les sols, - Action 39 : Développer la gestion écologique des espaces plantés, - Action 42 : Maintenir et développer les puits carbone, - Action 46 : s'adapter aux impacts du changement climatique Ces actions renvoient directement à la gestion et l'entretien des espaces forestiers, notamment à travers les PLU		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il est préconisé pour une meilleure efficacité et coordination que la politique climat-air-énergie soit portée au niveau intercommunal. Cette échelle permet aussi de créer ou préserver les puits carbone dans leur globalité</p>	<p><u>Rapport Final</u></p>	<p>L'enjeu de la gestion des milieux forestiers, pour la préservation de la biodiversité, la séquestration carbone en lien avec les besoins en bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie est effectivement un enjeu important pour le département de l'Ain. La croissance de la biomasse forestière représente 12,3 kteqCO2/an.</p> <p>Il est rappelé que la mise en place et coordination des politiques en la matière revient à la Région (SRB, PRFB) et au Département (Règlementation des boisements, espaces naturels, ...).</p> <p>Comme indiqué dans le diagnostic (cf. Fiche Bois-Energie), la 3CM est un territoire peu boisé (23%) caractérisé par une multiplicité de petites parcelles privées à dominante de feuillus. L'exploitation forestière y est marginale et peu de volume de bois sont mobilisés.</p> <p>Par ailleurs, le plan d'actions prévoit des actions qui visent à valoriser le bois de bocage (action n°34), promouvoir la gestion écologique des espaces plantés (Action n°39), maintenir les puits carbone (action n°42) avec un projet d'arborétum.</p>		
<p>Concernant la biomasse ou le bois-énergie, il est conseillé de prévoir des actions sur la gestion, l'exploitation et la conservation de bois de chauffe de qualité peu émetteurs de fumées</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>L'action n°34 – valorisation énergétique du bois de bocage prévoit d'étudier le potentiel de valorisation du bois de bocage en lien avec le développement de chaudières biomasse (connectées à des réseaux de chaleur).</p>		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<i>L'agriculture</i>				
<p>Au-delà de la coopération au plan alimentaire territorial du territoire lyonnais (PATLY), il serait intéressant que l'EPCI soit initiateur d'actions locales favorisant la pratique durable de l'agriculture en élaborant, entre autres, son propre plan alimentaire territorial en complémentarité avec le PATLY</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>La 3CM participe aux ateliers organisés dans le cadre du PATLY. Parallèlement, une réflexion interne est engagée afin d'évaluer les besoins et attentes des acteurs locaux quant à la réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du territoire de la 3CM. Pour cela, la 1^{ère} étape de la réflexion portera sur la réalisation en interne d'un diagnostic territorial visant à identifier en fonction des spécificités du territoire des axes/thématique de travail qui seraient intéressants de développer dans le cadre d'une stratégie alimentaire territoriale. En parallèle, une enquête auprès des citoyens sera réalisée (formats restant à définir) afin d'identifier leurs besoins et attentes en matière d'alimentation locale. Ces éléments seront ensuite présentés fin 2021/début 2022 aux élus de la 3CM afin de statuer sur les suites données au PAT, et le cas échéant, ses orientations souhaitées.</p>		
<p>Concernant l'implantation de haies bocagères, il serait intéressant d'élargir le programme de plantation aux zones de plaine vulnérables à l'érosion des sols</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Dans le cadre du nouveau mandat, les élus ont construit un Projet de territoire délibéré en mars 2021 et reposant sur 3 défis : la transition énergétique, le numérique et la citoyenneté. Sur le plan de la transition écologique, il est prévu de réaliser un schéma directeur des haies afin d'identifier les secteurs potentiels ou candidats pour accueillir des haies. Ce schéma directeur sera conduit à la fois sur le plateau de la Dombes mais aussi dans la plaine du Rhône. Il est important de souligner que les finalités ne sont pas les mêmes en raison de l'étagement géographique. La réimplantation de haies permettra en outre, de restaurer voire recréer des corridors écologiques, notamment en plaine.</p>		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
La vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique				
<i>L'eau</i>				
<p>Cette thématique mériterait d'être traitée en globalité : des actions sur le traitement des eaux pluviales et sur la chaîne approvisionnement-distribution de l'eau (par exemple sur le gaspillage et les outils de baisse de consommation) sont attendues</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Dans le cadre du nouveau mandat, les élus ont construit un Projet de territoire délibéré en mars 2021 et reposant sur 3 défis : la transition énergétique, le numérique et la citoyenneté. En matière de transition écologique et de préservation de la ressource en eau potable, ce Projet de territoire prévoit de recruter un « animateur de la transition écologique » afin de sensibiliser et accompagner les habitants dans leurs changements de comportements en lien avec la consommation d'eau potable notamment. Afin également de permettre aux usagers du service de suivre au quotidien leur consommation d'eau potable, la 3CM prévoit de déployer des compteurs de suivi intelligent de la consommation d'eau. Il est également précisé que des mesures sont prises (programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable) afin d'améliorer le rendement des réseaux d'eau potable et donc limiter le gaspillage de l'eau (5 M€ sur 10 ans) : voir action n°41 du projet de PCAET.</p> <p>Dans le cadre du projet de territoire, il a également été acté la mise en place d'une aide financière à destination des habitants pour l'achat d'une cuve de rétention des eaux pluviales dans le but de réaliser des économies d'eau.</p> <p>A noter également que la 3CM, dans le cadre de ses projets d'aménagement (voirie, ZAC), privilégie la réinfiltration des eaux pluviales par la mise en place de noues d'infiltration, de puits perdus, de bassins d'infiltration. Ces projets prévoient également la mise en place de décantation, voir séparateur à hydrocarbures selon les besoins, pour assurer la qualité des eaux pluviales rejetées.</p>		

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
		<p>Par ailleurs, les PLU des communes prévoient pour la plupart, une infiltration à la parcelle des eaux pluviales, ou la mise en place de rétention dans le cas où les terrains sont peu perméables.</p> <p>Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, porté par la 3CM, est en cours, en concertation avec les communes. Il vise à identifier les dysfonctionnements et apporter des solutions chiffrées alternatives au « tout tuyau » (voir fiche action n°35 du projet de PCAET).</p>		
<i>Les risques</i>				
<p>Il est attendu une articulation avec les plans de prévention des risques, en particulier sur les risques technologiques (saillants sur ce territoire industriel) et sur les mouvements de terrain et gonflements argileux qui sont des risques croissants compte tenu du réchauffement climatique</p>	<p><u>Rapport stratégie</u> <u>Rapport final EES</u></p>	<p>Une référence au PPR sera intégrée dans l'EES.</p>	<p>à faire</p>	<p>Rapport stratégie Rapport final EES</p>
<i>La santé</i>				
<p>Compte tenu du fait que le territoire est concerné par des zones sensibles de pollution le long des grands axes routiers où la circulation est dense, par les impacts de l'aéroport st Exupéry, ainsi que sur les zones à proximité immédiate des industries, il est indispensable de retrouver des actions liées à la protection des populations dans ces zones sensibles en coordination avec les autres documents de planification en particulier sur l'implantation d'ERP</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Cette action sera intégrée dans le plan d'actions, conformément à la Loi LOM, pour identifier les solutions à mettre en œuvre en termes de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique.</p>	<p>à faire</p>	<p>Fiches Actions</p>

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<i>La biodiversité</i>				
<p>Concernant les impacts sur les sites Natura 2000, il convient de souligner que la réalisation d'évaluations des incidences isolées ne peut constituer une réponse unique au besoin de prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Les effets cumulés des différentes actions menées doivent être pris en compte. Cela nécessite l'organisation d'une concertation à l'échelle intercommunale.</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Une coopération existe déjà entre la 3CM et la CC Dombes concernant le site Natura 2000 de la Dombes. Au sujet du site Natura 2000 FR 8201638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon », les travaux de restauration des milieux aquatiques auront un impact positif sur la biodiversité. Une étude d'impact chapeau à l'échelle du bassin versant de la Sereine et du Cottéy n'est à ce jour pas prévue, mais pourra être conduite le cas échéant, pour analyser l'impact cumulé des projets de restauration des cours d'eau et de protection contre les inondations.</p>		
<p>Sur les territoires urbains, l'aspect « risques d'inondations » et l'aspect économique sont privilégiés au détriment des aspects environnementaux et sociaux. Dans le cadre de la biodiversité traitée sur un territoire urbain, il est attendu la mise en place d'une véritable dynamique de végétalisation des sols artificialisés, de lutte contre les îlots de chaleur et un maintien, une préservation et un développement de la biodiversité et de respect des cycles de vie sur la globalité des actions</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>Les projets de protection contre les inondations (zones d'expansion des crues du Raclet et du lieu-dit En Poisson) intègrent une dimension Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) en faveur de la restauration de la qualité écologique du cours d'eau. De plus, compte tenu de l'axe structurant que représente La Sereine dans la traversée de Montluel en termes de trame bleue (voire turquoise) des actions de restauration du cours d'eau sont prévues pour réintégrer de la biodiversité en ville. Ceci contribuera également à la réduction des îlots de chaleur.</p>		
<p>Il est attendu un traitement transversal de la trame verte et bleue qui inclut l'espace urbain</p>	<p><u>Fiches actions</u></p>	<p>La trame bleue est relativement bien traitée au travers du programme de restauration des milieux aquatiques et que cela comprend notamment des interventions en milieu urbain. Concernant la trame verte, le schéma directeur des haies projeté apportera un éclairage sur le sujet compte-tenu de la prise en compte des 3 trames (bleue, verte et turquoise). Toutefois, la 3CM n'a pas toujours les leviers pour agir sur les zones urbaines (question de compétence, de PLU...) ni sur les propriétés privées (parcelles forestières par exemple).</p>		

4. Conclusion

Remarques	Références	Prise en compte	Réalisé	Insertion doc PCAET
<p>Il est rappelé que le territoire de la 3CM présente des enjeux primordiaux de qualité de l'air et de consommation d'énergie notamment dans le domaine du transport routier, qui ne ressortent pas en tant que tels dans ce projet de PCAET, avec un manque d'actions opérationnelles véritablement efficaces</p>		<p>Les enjeux Air-Climat-Energie liés aux transports routiers (principalement autoroutiers) ont bien été identifiés, il est apparu que la collectivité n'avait que très peu de prises opérationnelles.</p> <p>L'axe 2 « Vers une Mobilité bas carbone » prévoit 15 actions visant à diminuer la part de la voiture, à favoriser les transports en commun et les modes actifs.</p>		
<p>On ne retrouve pas un véritable engagement climat-air-énergie du secteur industriel, second consommateur d'énergie et émetteurs de GES et de polluants au sein de ce territoire</p>		<p>Comme pour le transport routier, le secteur industriel est très peu impacté par les orientations des politiques publiques. Il est néanmoins proposé un certain nombre d'actions en faveur de la rénovation énergétique, la mise en place d'un Plan de de Mobilité, le recours et le développement des EnR.</p>		

2. Avis de la Région

Sans objet

3. Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

Sans objet